



Pour être averti au plus vite, suivez le SE-UNSA 68 sur TWITTER @SE\_Unsa\_68



## Lettre électronique du 9 janvier 2017

Merci aux directeurs de bien vouloir transférer à leurs adjoints

1. Bonne année !
2. Réunion d'information syndicale le 12 janvier à Colmar
3. Inspecté-e ou pas inspecté-e ?
4. Permutations tardives
5. Carte scolaire : CTSD du 3 février 2017
6. Annuaire de la DSDEN 68 et du SAGIPE
7. Laïcité à l'Alsacienne : en 2017, on avance ou on recule ?
8. Mouvements départementaux : on continue d'avancer
9. Temps de travail dans le 1er degré : réunion au ministère
10. La bonne résolution de 2017 : j'adhère au SE-Unsa !

### 1. BONNE ANNÉE !



En 2017 à nouveau, le SE-Unsa sera à vos côtés dans les accompagnements individuels et les combats collectifs...

## 2. RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE LE 12 JANVIER À COLMAR

**Il n'est pas trop tard pour vous inscrire (jusqu'au mardi 10-01).**

Elle se déroulera à l'école élémentaire Pasteur (17, rue Saint-Joseph - COLMAR) de 16h à 19h. Nous y débattons des sujets qui vous préoccupent et notamment du PPCR.

**Rappel** : les heures de RIS peuvent être défalquées des obligations réglementaires de service hors présence élève (animations pédagogiques, ...).

**Je m'inscris [ICI](#)**

## 3. INSPECTÉ-E OU PAS INSPECTÉ-E ?

Seront inspecté-e-s prioritairement les collègues :

- à l'échelon 6 avec 6 mois d'ancienneté dans l'échelon,
  - à l'échelon 8 avec 12 à 18 mois d'ancienneté dans l'échelon,
- sauf si la dernière inspection a eu lieu durant l'année scolaire 2015/2016 ou en ce début d'année scolaire.

PPCR : découvrir la phase transitoire [ICI](#)

**En ce qui concerne les T2, la situation du Haut-Rhin est singulière. En effet, alors que les consignes ministérielles ne les inclut pas dans les personnels inspectables prioritairement, les IEN ont décidé de poursuivre la campagne d'inspection "par soucis d'équité". Celle-ci devrait s'achever fin janvier.**

**Le département du Bas-Rhin, qui pourtant appartient à la même académie, a fait le choix de suspendre ces inspections. Pourquoi cette différence ?**

**Pour le SE-Unsa, il s'agit d'un mauvais signal envoyé par nos supérieurs hiérarchiques, qui, par conservatisme, semblent s'accrocher à la logique de l'évaluation-notation. Pour nous, la logique d'accompagnement-formation est bien plus productive et devrait être privilégiée.**

**L'IEN adjoint à la DASEN s'est engagé à prévenir rapidement les personnels et leurs représentants s'il devait y avoir du changement.**

## 4. PERMUTATIONS TARDIVES

Vous avez jusqu'au 1er février au plus tard pour faire une demande tardive de participation aux permutations, modifier ou annuler votre demande. Il suffit de télécharger le formulaire adéquat [ICI](#)

Si ce n'est déjà fait, pensez à nous faire parvenir le récapitulatif de votre demande de mutation avec le détail de votre barème.

**S'adresser à Myriam, le jeudi/vendredi.**

## 5. CARTE SCOLAIRE 2017 : CTSD DU 3 FÉVRIER

**A la rentrée 2017, 196 postes seront créés dans l'académie de Strasbourg (67 et 68), soit 119 dans le 1er degré et 77 dans le 2nd degré.**

En parallèle, l'augmentation du nombre d'élèves entre les rentrées 2016 et 2017 est chiffrée à 471.

La répartition entre les 2 départements n'est pas encore connue.

### ***Ouvertures et fermetures de classes :***



Vos effectifs sont susceptibles d'entraîner une ouverture ou une fermeture de classe ?

Prenez connaissance des [repères d'ouverture/fermeture](#) en vigueur (ils n'ont pas changé depuis 2013...) et envoyez-nous [votre fiche de suivi](#).

Le **CTSD** (Comité Technique Spécial Départemental) est prévu le **vendredi 3 février 2017**.

## 6. ANNUAIRES DE LA DSDEN ET DU SAGIPE

Pour vous aider à trouver vos interlocuteurs, les annuaires 2016-2017 de la DSDEN 68 et du SAGIPE (Service Académique de Gestion Individuelle des Personnels des Écoles) sont téléchargeables [ICI](#)

## 7. LAÏCITÉ À L'ALSACIENNE : EN 2017, ON AVANCE OU ON RECULE ?

**Quand** l'exécutif mettra-t-il en place les recommandations de l'Observatoire de la laïcité pour l'enseignement religieux en Alsace et Moselle ?

Avec l'Unsa-Education, le SE-Unsa continue à revendiquer que **l'enseignement religieux sorte des 24 heures du temps scolaire obligatoire**.

Voir le tract du collectif laïque d'Alsace et de Moselle [ICI](#).

## 8. MOUVEMENTS DÉPARTEMENTAUX : ON CONTINUE D'AVANCER

Le SE-Unsa a participé à un groupe de travail sur les mouvements départementaux le 12 décembre. Il s'agit d'une première étape destinée à examiner 2 points, le vœu géographique obligatoire et la seconde saisie de vœux, qui a disparu dans de nombreux départements. Le SE-Unsa a ajouté la question du temps partiel et de son incompatibilité avec certains postes.

Lire la suite [ICI](#)

## 9. TEMPS DE TRAVAIL DANS LE 1ER DEGRÉ : RÉUNION AU MINISTÈRE

Une réunion s'est tenue au ministère le jeudi 15 décembre sur l'organisation des APC. Le SE-Unsa y a porté ses propositions pour les APC mais sur l'ensemble des activités qui composent le temps de travail d'un enseignant des écoles.

Lire la suite [ICI](#)

## 10. LA BONNE RÉOLUTION DE 2017 : J'ADHÈRE AU SE-UNSA !



***Vous êtes de plus en plus nombreux à nous faire confiance en rejoignant le SE-Unsa !***

***Si ce n'est pas encore fait, franchissez le pas de l'adhésion. Il est possible d'adhérer en ligne et même d'opter pour un paiement fractionné...***

**Pour adhérer, c'est [ICI](#)**

Rejoignez le SE-UNSA : c'est participer à une action collective pour la défense de l'École publique et de ses enseignants, c'est porter un projet de transformation de l'École et exiger des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face.

<http://www.se-unsa.org>

**N'hésitez pas à diffuser cette  
lettre autour de vous**

*Particuliers, pour vous inscrire à la  
lettre en ligne du SE-UNSA, c'est [ICI](#)*

*Pour vous désinscrire, c'est [ICI](#)*

**Syndicat des Enseignants - UNSA  
du Haut-Rhin**

13 rue de Lucelle - BP 43069  
68062 MULHOUSE CEDEX

Tel : 03.89.45.12.17

Mail : [68@se-unsas.org](mailto:68@se-unsas.org)

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/68>

